

 Abidjan, le 16 Décembre 2022

 AU

 MINISTERE DE L’ECONOMIE ET DES

 FINANCES (FONDS DE SOUTIEN AUX PME)

Objet : Réponse à la Demande

 Régularisation FSPME

 Monsieur le Directeur,

 Nous accusons bonne réception de votre courrier en date du 15 décembre 2022 et nous prenons acte des différentes échéances. Nous tenons à vous rappeler que lors de la signature des actes il avait été convenu un prélèvement automatique effectué chaque mois par vos soins.

 A cet effet, nous ne sommes pas responsables du retard dans les paiements.

Pour plus d’éclaircissements, nous souhaiterions avoir le détail des prélèvements afin de voir ensemble comment régulariser le reste à payer.

 Dans cette attente, je vous prie d’agréer, Monsieur le Directeur, mes respectueuses salutations.

****

 **RESPONSABLE FINANCIER**

 AHONON TANOH